

# Délibération du Conseil municipal du 22 juin 2023

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 077-217702570-20230622-35\_2023-DE



**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

15/06/2023

**En exercice : 27** Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Jacques TOUPRY – M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE – M. Jean-Paul BORIE – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Brigitte DA SILVA puis M. Sébastien COSTARD.

**Présents :16**

**Votants : 22**

Pouvoirs : Mme Karine ROUSSET à M. Romain SEVILLANO – M. Nicolas LAVALLEE à Mme Nathalie COUILLARD – Mme Auziria MENDES à M. Georges BACCON – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU à Mme Brigitte DA SILVA – M. Jean-Michel LEMSEN à M. Fabrice DELARGILLIERE.

**N° de délibération :** 35-2023

**Objet :** **Convention financière avec le Syndicat Intercommunal pour les collèges du canton de Dammartin-en-Goële pour l'année 2022-2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une convention financière du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement du 1<sup>er</sup> cycle dans la partie EST du canton de Dammartin-en-Goële et environs.

En 2022-2023, 1 élève domicilié à Lizy-sur-Ourcq fréquente le Collège Jean des Barres de Oissey.

Le Conseil Syndical a fixé la participation communale à 200 € par enfant, soit un total de 200 € pour l'année 2022-2023.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement du 1<sup>er</sup> cycle dans la partie EST du canton de Dammartin-en-Goële et environs.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 22 juin 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,  
Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,  
M. Romain SEVILLANO

